

notre Patrone suivante à M<sup>rs</sup> le Préfet de la Loire Inférieure.  
 „ Le Conseil municipal, réuni ce jour 17 Mai  
 „ pour la nomination de la Municipalité, adresse à  
 „ Monsieur le Préfet de la Loire Inférieure, l'expression  
 „ de son profond respect et l'assurance de son dévouement  
 „ aux Institutions républicaines „

Fait et délibéré les jours mois & an sus dits

A. Lehanin *(Signature)* F. Jaerzig  
~~M. ...~~ H. Dupin *(Signature)*  
 J. Durand Hardy M. Pigeot  
 M. ... J. Pencaz A. Pigeot  
 G. ... M. Rouchez J. ...  
 M. Artaud Redo J. Caron  
 M. Roque *(Signature)* J. ...  
 S. Benaud *(Signature)* J. ...

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie dimanche prochain 14 Juin, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire de leurs séances, pour la session ordinaire de Mai. (Suite)

### Ordre du Jour.

- 1<sup>o</sup> Communications et affaires diverses,
- 2<sup>o</sup> Chemin rural N<sup>o</sup> 13 des Mahaudières, acceptation du projet de construction; acceptation des listes de souscriptions; Règlement des indemnités de terrains et clôtures
- 3<sup>o</sup> Lotissements de propriétés rue de l'Industrie & champ des Mahaudières, Avis du Conseil
- 4<sup>o</sup> Voirie urbaine - Entretien, fournitures d'approvisionnement.
- 5<sup>o</sup> Service de correspondance des voyageurs entre la place Pirmil, les Croix-Maculins et Rayon.
- 6<sup>o</sup> Tribunal et chambre de Commerce; Désignation des délégués pour la révision des listes électorales.



- 7° Demandes d'allocations militaires
- 8° Demandes de sursis d'incorporation
- 9° Assistance aux vieillards
- 10° , aux familles nombreuses
- 11° , aux femmes en couches.

Fait à Rezé, le 7 Juin 1925

Le Maire

*[Signature]*

### Session ordinaire de Mai (suite)

### Séance du 14 Juin 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le quatorze du mois de juin à 9 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vigier Maire pour la session ordinaire de Mai (suite)

Présents: M. M. Vigier, Bernawleau, Solgrain, Urbain F. Marchais, Sautin, Vitconneau Hardy, Piquet G. Le Lamer, Moriceau, Peneau François, Peneau Antoine, Piquet F. Cudet, Braucostaud, Ronche, Sauré Briand, Urbain H. Redor Jean, Garçon, Urbain J. Boyje & Forin.

Absents: M. M. Gurbel & Boyje

M. Braucostaud, continue les fonctions de secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Tribunal et Chambre de Commerce  
Désignation des délégués pour la révision des listes électorales.

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'art. 3 de la loi du 8 Décembre 1883, et des articles 1 & 2 de la loi du 19 Décembre 1908, la révision des listes électorales pour le Tribunal et la Chambre de Commerce doit avoir lieu dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de Septembre par une Commission composée du Maire assisté



de 2 Conseillers municipaux désignés par le Conseil.  
l'Assemblée, nomme M. M. Boye & Turbel pour  
faire partie de la dite Commission

Demandes d'allocations  
militaires

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée  
les demandes d'allocations journalières formées par des  
familles dont les soutiens sont présents sous les dra-  
peaux ou seront incorporés prochainement.

Savoir :

- 1<sup>o</sup> Mme Dauris f<sup>e</sup> Roger, à Crantemault, dont le mari  
Roger Georges est soldat, avis très favorable.
- 2<sup>o</sup> Mme Grasset ni Prou, à Rayon, dont le fils Henri  
fait partie de la classe 1925, avis favorable, en raison  
de l'infirmité de la jeune fille Grasset Anna, âgée de 20 ans.
- 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Bernard ni Guillard, au chêne. Auzay, dont  
le fils Auguste est incorporé au 311<sup>e</sup> d'artillerie, & le mari  
"Mort pour la France", avis très favorable.
- 4<sup>o</sup> Rampillon Auzay, à la Morinière, dont le  
fils Auguste fait partie de la classe 1925, avis défa-  
vorable.
- 5<sup>o</sup> Mme Lévy ni Hillaireau Tabell, aux B<sup>s</sup>/cha-  
pelles, dont le mari Lévy Charles fait partie de la  
classe 1926, avis très favorable.
- 6<sup>o</sup> Rousseau Jean Euphile, à Crantemault,  
dont le fils Jean Emile fait partie de la classe 1926,  
avis favorable en raison de l'état de santé du père.
- 7<sup>o</sup> V<sup>e</sup> Haugomatt ni Maroild Elise, rue S. Camot  
26, dont le fils Julien Joseph fait partie de la classe  
1925, avis favorable.
- 8<sup>o</sup> V<sup>e</sup> Groubel ni Dupays, à Crantemault, dont  
le fils Clois fait partie de la classe 1926, avis défa-  
vorable.

Demandes de sursis  
d'incorporation

Monsieur le Maire soumet au Conseil des  
demandes de sursis d'incorporation formées par des  
jeunes gens qui désirent continuer leurs études

- 1<sup>o</sup> Herbeteau Marcel, de la classe 1925,  
clerc de notaire, domicilié rue Chapuis, avis fa-  
vorable.



2: Eon Pierre, de la classe 1926, domicilié à Crettemault, étudiant en pharmacie, avis favorable.

3: Sénéchal Jean, de la classe 1926, domicilié rue Chupiet, élève au Lycée Clemenceau, avis favorable.

4: Chenaud Lucien, de la classe 1926, domicilié rue Chiers à Port Rousseau, apprenti mécanicien dentiste, avis favorable.

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistances faites par des personnes qui désirent bénéficier de la loi du 16 juillet 1905, lesquelles demandes ont déjà été examinées par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Savoir:

1: Souchet Raymond, au Joubert, admis à 15 francs.

2: Hervé Reine, rue Sadi-Carnot 53, admise à 9 francs.

3: Gicard José, 135/laude, admis à 12<sup>+</sup>

4: Grasset V<sup>e</sup>, Charrier, 135/laude, admise à 7<sup>+</sup>, étant logé.

5: Gallet Augustine, au Port au P<sup>le</sup>, admise à 7<sup>+</sup> étant logé.

6: Jamoneau Pierre, rue de l'Écol, veuf, enfants dans une situation permettant de subvenir à tous les besoins de leur père.

7: Hémery Louis, au champ de foire, admis pour 18 francs.

8: Picard Jean Eugène, aux Trois Moulins, agoumé, jusqu'à production de l'enquête concernant le fils s'occupant à Nante.

9: Janket Léon, aux Forrières.

Demandes d'augmentation.

(voir à la Préfecture le 13.6.25) Pogu Pierre Jean, à la Coray, agoumé, dossier incomplet. Lemercle Anne V<sup>e</sup>, Curé, augmentée de 5 francs; Lemercle V<sup>e</sup>, Mack, augmentée de 4 francs.

Placement familial

Pertheu Marie V<sup>e</sup>, Crieux, assistée pour 21 francs y compris



la majoration de l'Étât au Port au Ble; avis favorable pour le placement familial.

#### Reclamation Ortais

Le Conseil ratifie la décision du Bureau de Bienfaisance au sujet de la demande formée par Ortais à la Petite Bande en vue du rétablissement de son allocation qui avait été réduite de 5 francs à la séance précédente sur la proposition de M. le Contrôleur des Loix d'Assistances, lequel assistait à la réunion.

#### Assistance aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes des personnes faites en conformité de la loi du 14 Juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses, lesquelles demandes ont été examinées par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance

1°; Joyau Chénne à la Jaque, admis pour une allocation

2°; Barreau née Barbeaud, au Champ de foire de Port Rousseau, admise pour une allocation

3°; Poulet Louis Joseph, à Bretemoult, rue Plymouth, admis pour 3 allocations.

4°; Mme Guéllou, veuve Puits Baron, admise pour 1 allocation en raison de l'état de santé du chef de famille.

L'allocation est supprimée à la D<sup>e</sup> Coreau du fait de sa nouvelle situation; - elle vient de contracter mariage et le ménage a deux enfants seulement.

#### Assistance aux femmes en couches.

Monsieur le Maire soumet au Conseil toutes les demandes des personnes qui désirent bénéficier des lois des 17 juin & 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, lesquelles demandes ont été examinées par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

#### Savoir:

1°; Nonnie née Nonnie à la Bouraivrière, non admise, ressources supérieures au taux du barème départemental.

2°; Gijet, née Couchar, aux Chapelles, admise.

3°; Louche née Pichon, au Petit Dos, admise.

4. Vilsureau, née Demau, à l'École Dinière,

admise.

5. Bailly née Echaffé, au Champ de foire non admise, ressources supérieures au taux du barème départemental.

6. Mafery née Kambaud, rue Nationale 131 non admise, ressources supérieures au taux du barème départemental.

7. Dupont née Diriau, à la Blossière, admise.

Chemin rural N° 13  
des Noëhaudières

M. le Maire donne communication au Conseil des demandes d'indemnités réclamées par les propriétaires pour la cession des terrains compris dans le tracé du chemin. Le Conseil donne mandat à la Commission des Travaux Publics de continuer les pourparlers déjà engagés avec les intéressés, toutefois, il est d'avis que, dans le cas où l'entente nécessiterait la nomination d'experts, il y aurait <sup>lieu</sup> d'envisager la remise du projet ou même son abandon.

Lotissements de  
terreins

Le Conseil renvoie, pour études, à la Commission des Travaux Publics deux demandes de lotissement de terrains présentées par M. de Ruidiat & Busseau.

Les demandeurs devront fournir un rapport constatant que les projets de construction répondent aux règlements en vigueur dans la commune et aux conditions d'hygiène, à l'écoulement des eaux, & donner la topographie des lieux.

Communications diverses

Gare de Pont Rousseau, agrandissement. - Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet, en date du 12 juin courant concernant l'aménagement de la gare de Pont Rousseau comme suite à différentes délibérations du Conseil municipal. -

Exposition du travail. - Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet concernant l'exposition du travail & demandant des souscriptions pour les récompenses. - Renvoyé à la Commission des Finances.

Création de services dentaires. - Le Conseil décide de communiquer la circulaire de M. le Préfet, à M. le Docteur Furel chargé du service médical dans les écoles publiques.

Note de M. le Préfet au sujet de l'hospitalisation de M. Mach. Le Conseil après



avoir pris connaissance de la réclamation de M<sup>r</sup> Cubaynes décide d'inviter le pétitionnaire à fournir le relevé des sommes qu'il a touchées des chemins de fer de l'Etat pendant l'année 1924, qui il est d'ailleurs fort probable que M<sup>r</sup> Cubaynes est soumis à l'impôt sur le revenu attendu que les traitements & emoluments qu'il reçoit des chemins de fer dépassent certainement 7000 francs.

D'autre part, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération la déclaration du pétitionnaire concernant son fils actuellement sous les drapeaux, qui ne peut être considéré comme étant à sa charge, pas plus que celui de ses fils qui est instituteur et bénéficiaire des allocations & indemnités accordées aux fonctionnaires de l'Etat qui ont des charges de famille.

Enfant Le Drullennez. - Le Conseil accepte de participer aux frais d'hospitalisation à la maison de repos de Meudin de l'enfant Le Drullennez Alphonse dont le père, domicilié à Crentemault, ne peut travailler par suite d'infirmité des yeux étant aux armées; Le Conseil décide également de participer pour la somme de 50 francs par mois en ce qui concerne la petite-fille du susnommé dans les frais de placement en nourrice par les soins de l'Office Central des oeuvres d'hygiène sociale.

Affaire Gouret. - Le Conseil est d'accord pour faire trancher par le Conseil de Préfecture la question du domicile de secours du M<sup>r</sup> Gouret René, admis à l'Hôtel Dieu le 7 juin 1924 & sorti le 28 du même mois, il charge M<sup>r</sup> le Maire de faire le nécessaire à cet effet.

Porteur de dépêches. - Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des demandes de M<sup>r</sup> Henry Robert & Bouchereau & Richard sollicitant l'emploi de porteur de dépêches, au cas où il deviendrait vacant. Il est décidé que l'Administration municipale traitera avec les demandeurs.

Réclamation de M<sup>r</sup> Patron, fossyeur, amiénois M<sup>r</sup> Paul. - Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la lettre de M<sup>r</sup> Patron, amiénois-fossyeur au amiénois de M<sup>r</sup> Paul, au sujet d'une demande d'augmentation du tarif communal en ce qui concerne son service.

Enquête par  
le 19.6.25

Enquête par  
le 22.6.25

Don par  
le 26.6.25



